

Dans 20 % des cas, les députés belges ne siègent pas où ils ont été élus

► Paul Magnette, Didier Reynders, Zakia Khattabi ont joué cartes sur table : ils convoitent un autre siège que celui pour lequel ils se présentent en mai prochain.
 ► Certains s'indignent, mais ceci n'est pas vraiment étonnant : 20 % des députés élus en 2014 ont abandonné leur siège en cours de route.
 ► Ministre, bourgmestre ou départs vers d'autres horizons, chacun a ses bonnes raisons.

Il y a eu l'annonce de Paul Magnette (PS). En résumé : « *Je serai tête de liste au Parlement européen, mais si je suis élu, je n'y siégerai pas.* » Il veut conserver le mayorat de Charleroi. A Bruxelles, Didier Reynders (MR) et Zakia Khattabi (Ecolo) sont têtes de liste à la Chambre. Le premier a annoncé d'emblée qu'il n'y siégerait pas s'il est nommé secrétaire général du Conseil de l'Europe l'été prochain. La seconde espère être ministre-présidente de la Région bruxelloise. Tout comme Bernard Clerfayt, tête de liste Défi en Région bruxelloise, qui ne siégera pas comme député. Pour lui, ce sera la ministre-présidence ou rien (si ce n'est son mandat de bourgmestre de Schaerbeek, auquel il tient).

Il est hautement probable que tous ceux-là soient élus en mai prochain. Et que la plupart ne siègent donc pas là où l'électeur les a choisis.

Est-ce une pratique courante ou s'agit-il d'exceptions ? C'est la question que *Le Soir* s'est posée... et ils sont loin d'être des cas isolés.

1 La méthodologie. Pour objectiver ce phénomène, *Le Soir* est parti des résultats des élections de 2014 pour cinq assemblées : la Chambre, les trois parlements régionaux et le Parlement européen (pour les élus belges). Nous avons ensuite comparé la composition initiale de ces assemblées, en 2014, à la composition actuelle, mi-mars 2019.

2 Les résultats. Sur les 459 sièges étudiés dans ces 5 parlements, 90 élus de 2014 ont aujourd'hui cédé leur poste à un suppléant (40 femmes et 50 hommes, pour la petite histoire). Soit un taux de départs de près de

20 %. C'est en Wallonie que le nombre de démissions est le plus important. Plus d'un élu sur trois (34,7 %) a cédé son siège. On frôle les 24 % pour les eurodéputés belges. Et on oscille entre 15 et 17 % des élus dans les autres parlements.

Des chiffres qui doivent être relativisés, selon le politologue Jérémy Dodeigne (UNamur). « *On constate une baisse importante depuis 1995. A l'époque, 35 % des élus abandonnaient leur siège. La synchronisation des scrutins (régional, fédéral et européen) à partir de 2014 a eu un impact majeur.* »

Avant, il n'était pas rare de voir des candidats simultanément sur les listes de la Chambre et du Sénat. A chaque scrutin, les partis mettaient en avant leurs faiseurs de voix même s'ils avaient déjà été élus dans un autre parlement un an ou deux auparavant. Au fil des réformes de l'Etat, les règles se sont renforcées, mais le législateur n'a pas été au bout des choses, regrette Jérémy Dodeigne. « *Il avait été prévu que si un gouvernement tombe en cours de législature, il ne reparte pas pour cinq ans mais seulement jusqu'à la date des prochaines élections synchronisées. Cela n'a finalement jamais été voté.* » Il y a donc un vrai risque de voir ce phénomène de chaises musicales réapparaître à l'avenir, si le fédéral convoque des élections anticipées, et « désynchronise » le mégascrutin qu'on a connu en 2014, et qu'on va revivre en mai prochain.

3 Les motivations. N'allez pas croire que les élus qui ne siègent pas sont partis se dorser la pilule au soleil. Il y a de très bonnes raisons de quitter un

parlement où l'on a pourtant été élu. Sur les 90 départs, 39 ont cédé leur place car ils ont été nommés ministre, secrétaire d'Etat ou commissaire européen. « *C'est assez logique de ne pas prendre que des experts mais aussi des gens qui ont une légitimité démocratique* », commente Jérémy Dodeigne.

Deuxième motif de départ : le choix de la commune. La Wallonie est particulièrement touchée suite au décret sur le décumul. Pour rappel, seuls 25 % des députés wallons peuvent cumuler ce poste avec celui de bourgmestre, d'échevin ou de président de CPAS. Les autres ont été contraints de choisir entre leur commune et la Région. Et ils sont nombreux à avoir opté pour l'échelon local. « *Cela montre*

bien que les parlementaires sont plus souvent des "bourgmestres-députés" que des "députés-bourgmestres", résume Jérémy Dodeigne. *Le niveau de pouvoir prioritaire reste le local. Certains vont d'ailleurs se présenter expressément au fédéral et pas à la Région car la règle du décumul ne s'y applique pas. C'est regrettable car l'objectif est de renforcer la fonction de contrôle du gouvernement par les parlementaires. Et pour que cela soit efficace, il vaut mieux avoir des gens entièrement dédiés à ce niveau de pouvoir. Du moins si on souhaite des institutions fortes.* »

Sinon, onze élus ont quitté la scène politique en cours de route pour aller travailler dans le privé ou aux Nations unies. Enfin, deux élus sont décédées durant leur mandat (Véronique Cornet et Barbara D'Ursel De Lobkowicz).

4 La chance des suppléants. Tous ces départs obligent à rappeler les

suppléants. Dans les partis traditionnels, il a failli y avoir pénurie en Wallonie. Or, quand un siège ne peut être pourvu faute de candidat, il revient automatiquement à un autre parti. D'où l'arrivée de Zoé Istaz-Slangen (PS) par exemple, onzième score parmi les suppléants en 2014 (sur 13 !). « *Encore une fois, cela prouve le mépris pour les parlements régionaux*, souligne Jérémy Dodeigne, qui en profite pour rappeler que ce jeu de chaises musicales coûte de l'argent. *Ces suppléants sont arrivés pour même pas deux mois de travail car on est déjà en affaires courantes. C'est assez ridicule, surtout qu'il faudra financer les indemnités de départ. On sent qu'il y a eu un forçage des barons locaux et un multisme des partis pour ne pas prévoir l'impact du décumul. Cela arrangeait tout le monde.* »

5 Beaucoup de têtes de liste en partance. Dans plus de la moitié des cas, c'est un élu qui était tête de liste qui a cédé sa place à un suppléant. C'est souvent là qu'on va chercher les ministres, évidemment. Mais pas que... En province de Liège, les têtes de liste 2014 des quatre premiers partis à la Chambre ont toutes disparu de l'hémicycle. Melchior Wathelet (CDH) a quitté ses fonctions dix mois après l'élection pour devenir patron de la société Xperthis ; Willy Demeyer (PS) a tout lâché pour se concentrer sur le mayorat de Liège peu après l'éclatement de l'affaire Publifin ; Muriel Gerkens (Ecolo) a privilégié la Province de Liège et Daniel Bacquelaine (MR) a été promu ministre des Pensions. ■

MAXIME BIERMÉ
XAVIER COUNASSE
CÉDRIC PETIT

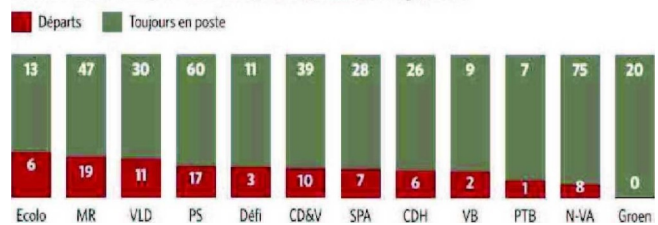
PAR PARTI

Tous les Groen sont encore là, pas les Ecolo

Quand on analyse les 90 départs recensés, parti par parti, on observe des tendances très différentes. Proportionnellement, c'est Ecolo qui affiche le plus grand taux d'exil (6 élus sur 19 ont filé vers d'autres cieux). Suite au succès des verts aux communales de 2018, trois élus (Arnaud Pinxteren, Benoît Hellings et Christos Doukeridis) ont renoncé à leur mandat fédéral ou régional pour se concentrer sur leurs nouvelles fonctions locales. Ceci explique cela. Au MR, on frôle les 30 % de départs. Mais la majorité d'entre eux a accepté un portefeuille ministériel. A l'inverse, les 20 élus Groen de 2014 occupent tous, aujourd'hui, le siège où ils ont été élus.

x.c.

Quels sont les partis où il y a le plus de départs ?



459 députés

députés sont partis 19,61 %

A SUPPLÉÉ

« Une chance inédite »

Il y a ceux qui s'en vont et ceux qui arrivent, comme Zoé Istaz-Slangen (PS). Bénéficiaire de la règle du décumul, cette avocate de formation est devenue députée en décembre alors qu'elle n'était arrivée qu'onzième score sur les treize suppléants lors du scrutin de 2014. « Je m'en doutais un peu, raconte la jeune femme de 29 ans, ce qui en fait la plus jeune députée au parlement wallon. Tout le monde ne peut pas se permettre d'accepter un poste pour six mois et puis il y a ceux qui ont arrêté la politique entre-temps. Je me suis aussi demandé si ça en valait vraiment la peine, mais la fonction m'intéressait. Je ne pouvais pas refuser une telle opportunité. »

Les partis n'auraient-ils pas pu mieux gérer les conséquences du décumul à l'origine de ce jeu de chaises musicales ? « Les choix qui ont été faits n'étaient pas toujours prévisibles. J'ai beaucoup de respect pour ceux qui privilégient le niveau local. Ce n'est pas trahir l'électeur. »

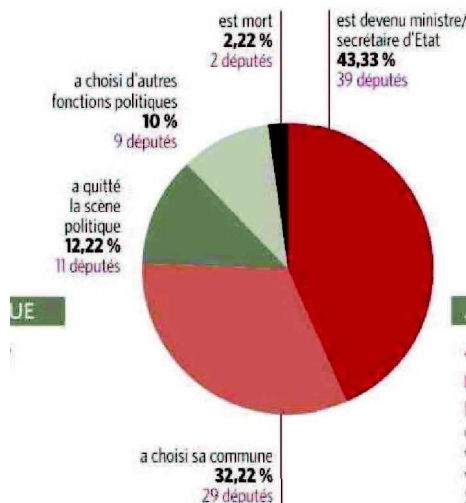
Et le fait qu'elle se retrouve à ce poste avec à peine 2.000 voix ? « Ça ne m'empêche pas de me sentir légitime même si je vais devoir l'affirmer dans le cadre de la campagne qui arrive. Et puis, franchement, ce n'est pas le nombre de voix qui fait le bon député. »

Quatre mois après sa prestation de serment, Zoé Istaz-Slangen tire un premier bilan très positif. « C'est tout à fait différent de ce que j'attendais. L'accueil de mes collègues a été très bon et je suis bien accompagnée. Il y a encore du travail, notamment sur la question des APE. »

Au point de se représenter à la Région en mai prochain. Cette fois, elle sera deuxième suppléante.

M.BMÉ

Les raisons du départ



JE

M.BMÉ

EST DEVENUE MINISTRE

« J'ai eu une montée d'adrénaline »

Une nuit de juillet, sur le coup de 5 heures du matin, Valérie De Bue est tirée de son sommeil par Charles Michel. Il lui propose de devenir ministre du nouveau gouvernement MR-CDH. « Mon nom circulait depuis quelques jours mais quand j'avais prêté serment comme députée au parlement wallon en 2014, c'est clair je ne m'imaginais évidemment pas que cette situation inédite puisse se produire. Sur le coup, j'ai eu une montée d'adrénaline. Je me suis demandé si j'en étais vraiment capable. Mon mari était en France, il m'a répondu dans les 30 secondes pour me dire qu'il était très fier. »

Pas d'hésitation à lâcher le fauteuil de députée qu'elle occupe dans différents parlements depuis 2003 donc. « C'est sûr que c'est un changement de vie. Il a fallu trouver l'énergie pour faire face à ces nouvelles responsabilités. Les députés sont souvent plutôt généralistes, même s'ils peuvent se spécialiser dans certaines matières. J'avais été échevine mais j'ai dû me replonger dans le code de la démocratie locale et la législation sur le logement. »

Autant Valérie De Bue trouve logique que les partis choisissent les ministres parmi les députés, ce qui explique un grand nombre de départs du côté du MR, autant les effets pervers du décret décumul la dérangent. « On se retrouve dans cette situation où plein de suppléants arrivent pour quelques mois et cela va coûter beaucoup d'argent. C'est sûr qu'on aurait dû mieux définir les modalités mais le MR n'était pas au pouvoir à l'époque et mon groupe s'était d'ailleurs prononcé contre le décret. »

Tête de liste en Brabant wallon, elle ne « dirait pas non » si on lui proposait de continuer dans ce nouveau rôle. « Mais ce n'est pas un mandat qu'on demande. Le président de parti décidera, si la situation le permet. »

A QUITTÉ LA POLITIQUE**« Mieux vaut partir si on n'est pas à la bonne place »**

Passer cinq ans sur les bancs du parlement bruxellois après avoir été ministre, sénatrice et députée européenne, Isabelle Durant (Ecolo) n'en avait pas vraiment envie. « Je m'étais portée candidate pour apporter ma contribution à la liste régionale, explique celle qui a démissionné en 2017 pour devenir secrétaire générale adjointe de la Cnuced, une organisation des Nations unies. Cela ne m'a pas empêchée de faire mon boulot, en m'occupant du rayonnement international de Bruxelles par exemple, mais il est clair que je voulais poursuivre dans un cercle supranational. » Pendant les deux premières années de son mandat bruxellois, Isabelle Durant cherche donc une autre opportunité. « La candidature à la Cnuced représente un an de préparation. Ce n'est pas un job pour lequel on vient vous chercher. Aujourd'hui, je suis très heureuse de pouvoir faire profiter cette institution de mon expérience politique de près de 20 ans. »

Le travail de députée ne lui manque pas, être au-devant de la scène médiatique non plus. « C'est vrai qu'il n'y a plus autant de visibilité. C'est un travail politique de 2^e rang. Au début, ça fait un peu drôle, mais on relativise très vite. » N'a-t-elle quand même pas l'impression d'avoir dupé l'électeur en partant après deux ans ? « D'une certaine façon, c'est vrai. L'important est de pouvoir motiver sa décision. Il vaut mieux partir quand on n'a pas le sentiment d'être à la bonne place. L'électeur vote pour des personnes, mais aussi un projet. » Personne ne lui a jamais fait la remarque jusqu'ici, assure-t-elle. « Au contraire, on me demande pourquoi on ne me voit plus : c'est plutôt affectueux. » Sachant qu'elle partait pour un autre travail, Isabelle Durant a refusé ses indemnités de sortie.

M.BMÉ

A CHANGÉ DE FONCTION**« Député ? Un job frustrant »**

Comme Michaël Verbauwheide, ils sont une dizaine de députés à avoir « lâché » leur mandat avant la fin de la législature pour se lancer dans une autre aventure professionnelle. Fin 2018, le PTB lui propose de devenir rédacteur en chef de *Solidaire*, le magazine du parti à destination des militants tiré à environ 10.000 exemplaires. Signe d'un désintérêt des élus marxistes pour le parlement ? « Ce n'est pas que la fonction ne me plaisait pas, insiste l'ancien député. Je me bats pour mes convictions, pour faire changer la société et j'avais envie de relever ce challenge. » De ses quatre ans et demi au parlement bruxellois, Michaël Verbauwheide retiendra « l'entre-soi ». « C'est un monde rempli de juristes, avocats, notaires et médecins, pas du tout le miroir de la société. Les propositions avec lesquelles nous arrivions n'étaient même pas débattues. Cela ne nous a pas empêchés de faire bouger les lignes sur le logement ou le TTIP. Après, je ne me faisais pas d'illusion sur ce "temple de la démocratie" où tout est fait pour rendre les débats artificiellement complexes. Je peux comprendre que certains sont dégoûtés. Il y a même un député d'un autre parti qui m'a confié récemment qu'il ne fallait plus lui parler du parlement et qu'il n'était même plus sûr d'aller voter. » Il n'empêche, n'est-ce pas un peu « trahir » l'électeur que de s'en aller à 6 mois du scrutin suivant pour faire la place à Françoise De Smedt, nouvelle tête de liste à la Région bruxelloise ? « Je sais que les gens votent pour des personnes mais, au PTB, ce sont des porte-parole au service d'un collectif. Je ne suis pas Françoise, chacun a ses sensibilités, mais le mandat ne nous appartient pas personnellement. »

M.BMÉ

A CHOISI SA COMMUNE**« L'expérience m'a traumatisée »**

Ne parlez plus du parlement wallon à la Verviétoise Isabelle Stommen (CDH), l'expérience l'a « traumatisée ». « J'y ai été téléportée quand Marie-Martine Schyns a été nommée ministre en 2017 alors que je m'étais présentée comme suppléante en 2014, uniquement en soutien à la liste. »

Au départ, elle est plutôt contente d'être ainsi « pro-mue ». « J'y allais le cœur léger, mais je me suis rendu compte rapidement que j'étais dépassée par les textes, la prise de connaissance des matières... Je me suis dispersée, je n'arrivais pas à incarner un sujet qui me tenait à cœur. Cela a été une leçon d'humilité car je me croyais plus compétente que je ne l'étais. »

Isabelle Stommen se pose des questions. A-t-elle vraiment bien fait d'abandonner son mandat local de présidente de CPAS pour rejoindre les trèves du parlement ? « Je n'arrivais pas à prendre du recul. J'étais souvent en désaccord avec les collègues au sein de mon groupe. J'ai vécu 2 ans de combat en interne. Je crois que j'ai été naïve. Ce poste ne convenait pas à mon tempérament. La machine est trop lente et il y a tout le côté contact, créer son réseau. Il n'y a jamais de conversation sans arrière-pensée. On doit représenter sa circonscription, j'étais toujours à l'affût des questions d'actualité pour essayer de justifier mon travail. Ça me gonflait de courir à Namur et Bruxelles avec le sentiment d'être peu utile. J'étais comme une poule sans tête. » Les élections communales d'octobre sont une délivrance. Grâce à la règle du décumul, Isabelle Stommen doit s'en aller et elle ne se fait pas prier. Elle a refusé les quelque 53.000 euros brut d'indemnité de sortie auxquels elle avait droit et ne se représentera pas en mai prochain. « Je me sens mieux aujourd'hui en tant que présidente de CPAS, mais je reste sur un sentiment d'échec. J'ai appris des choses mais je peux dire que j'ai quand même perdu un peu confiance en moi. »

M.BMÉ